



CHARTRE DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'ACCUEIL

1. PRÉAMBULE

- 1.1. La Journée d'accueil de l'Université de Lausanne est l'événement phare de la rentrée universitaire, qui souhaite la bienvenue aux nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants ; il s'agit d'un accueil institutionnel et communautaire, porté à la fois par la Direction, les services étudiants et les associations estudiantines.
- 1.2. La Journée d'accueil permet à toute personne débutant des études sur le campus lausannois de découvrir les prestations disponibles, les ressources à disposition et les nombreuses activités proposées au sein de la communauté UNIL.
- 1.3. La Journée d'accueil est organisée par le Service d'orientation et carrières (SOC) de l'UNIL sur mandat de la Direction, en collaboration étroite avec d'autres services du campus.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1. Sous réserve du respect de la présente charte, ont la possibilité de tenir un stand de présentation et d'information lors de la Journée d'accueil :
 - 2.1.1. Toute association universitaire dont les statuts sont valablement déposés auprès de la Direction (état au début du printemps) ;
 - 2.1.2. Les services de l'UNIL de soutien aux étudiant·e·s
 - 2.1.3. Les commerces du campus.
- 2.2. Si le nombre d'inscriptions devait être plus élevé que le nombre d'emplacements disponibles, le SOC se réserve le droit de limiter le nombre de stands. Pour cette raison, l'inscription online ne garantit pas une participation définitive à la Journée d'accueil tant qu'un email de confirmation n'a pas été envoyé par le SOC, au plus tard un mois après la fin du délai d'inscription.

3. PROCÉDURE ET DÉLAI D'INSCRIPTION

- 3.1. Une invitation par email est envoyée aux associations, services et commerces de l'UNIL au début du printemps. Pour recevoir celle-ci, il est important que les associations tiennent à jour leur adresse email de contact auprès du Secrétariat général.
- 3.2. L'inscription se fait via un formulaire online au début du printemps, dans le délai formulé par les organisateurs.

4. RESPECT DE LA TAILLE ET DU PÉRIMÈTRE DU STAND

- 4.1. Chaque stand est composé d'une table et d'un panneau d'affichage (ou d'une grille), ceci dans le but d'offrir le plus grand nombre d'emplacements possible. Seuls certains services peuvent disposer d'une double table, sous réserve de place disponible et à condition qu'ils en aient formulé la demande au moment de l'inscription.
- 4.2. La distribution de flyers ou d'autres produits relatifs aux associations/services/commerces est autorisée sur le stand et dans le périmètre de ce dernier. Par égard pour les espaces communs et les autres stands, la distribution hors du périmètre n'est pas autorisée.



4.3. Il en va de même pour l’affichage : des panneaux en bois ou des grilles sont mis à la disposition de chaque stand et doivent être utilisés à cet effet. Aucun affichage en dehors du périmètre du stand n’est toléré.

5. CONCOURS, JEUX, LOTERIES

5.1. Les concours, jeux, loteries sont autorisés lors de la Journée d’accueil s’ils respectent les conditions suivantes :

- 5.1.1. L’objectif ne doit pas être la vente ou la promotion marchande d’une prestation pour étudiant-e-s. Le message doit être informatif et ne pas inciter à l’achat d’une prestation.
- 5.1.2. Si la participation au concours, jeu ou loterie implique la récolte de données personnelles (nom et prénom, adresse email, téléphone, etc.), leur utilisation doit être *clairement signalée* aux participant-e-s.
- 5.1.3. Le concours, jeu ou loterie doit être compatible avec les missions et la Charte de l’Université, ainsi que les principes que celle-ci doit respecter.

6. DISTRIBUTION DE GOODIES

6.1. L’objectif premier de la Journée est de distribuer de l’information pratique aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants. L’UNIL souhaite donc éviter « l’effet comptoir » produit par une distribution excessive de goodies en tous genres. Il est pour cela demandé une certaine retenue dans la distribution d’objets destinés à attirer des visiteuses et des visiteurs sur le stand. Il en va également de la responsabilité écologique de l’institution, et de chaque membre de la communauté universitaire.

6.2. Sacs – tote bags

Dans le cadre de la réorganisation de sa Journée d’accueil en 2018, l’UNIL a choisi d’offrir à toutes ses nouvelles étudiantes et tous ses nouveaux étudiants un sac de bienvenue « UNIL », contenant divers éléments institutionnels. Elle demande aux participants invités d’éviter de lui faire concurrence en distribuant – le cas échéant – d’autres types de goodies sur leurs stands.

7. HORAIRES

7.1. Par leur inscription pour tenir un stand à la Journée d’accueil, les associations/services/commerces s’engagent à assurer une présence sur la totalité des plages horaires de la manifestation communiquées par les organisateurs au moment de l’inscription et à ne pas abandonner leur stand avant la fin de la manifestation.

7.2. Les horaires peuvent différer entre les stands. Les associations/services/commerces sont donc priés de ne pas abandonner leur stand avant l’heure qui leur a été communiquée.

8. MUSIQUE, BOISSONS

8.1. La diffusion de musique est autorisée sur les stands. Par respect pour le principe de bonne cohabitation entre les stands, le volume sonore doit néanmoins être modéré.

8.2. Des boissons peuvent être proposées sur les stands, mais l’UNIL demande instamment de ne pas distribuer de l’alcool en pleine journée, dans le cadre d’une manifestation d’accueil au sein d’une institution dédiée à l’étude et à la formation.

Version février 2019